
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 14 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, FERREBOEUF Murielle, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent et BONNET Jérôme

Lucie PRUNET est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Vote des comptes financiers uniques (budget principal, assainissement et lotissement)
- Affectation des résultats
- Vote des taxes locales
- Vote des budgets primitifs (budget principal, assainissement et lotissement)
- Courriers divers
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance :

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 MARS 2025

1 - Approbation des COMPTES FINANCIERS UNIQUES : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ASSAINISSEMENT ET BUDGET LOTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le vote du Budget PRIMITIF du 9 AVRIL 2024

Vu les conditions d'exécution de budget 2024

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les Comptes Financiers Uniques 2024 des budgets comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>DEPENSES</i>	2 654 335.59	1 287 845.46
<i>RECETTES</i>	5 072 507.35	2 198 707.25
<i>RESULTAT 2024</i>	2 418 171.76	901 861.79
<i>RESULTATS 2023</i>	801 635.97	202 639.83
<i>RESTES A REALISER</i>		1 603 346.00

BUDGET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>DEPENSES</i>	113 969.24	53 431.70
<i>RECETTES</i>	114 892.38	52 953.49
<i>RESULTAT 2024</i>	923.14	- 478.21
<i>RESULTAT 2023</i>	27 201.61	268 080.75
<i>RESTES A REALISER</i>		157 400.00

BUDGET LOTISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>DEPENSES</i>	59 600.09	0.00
<i>RECETTES</i>	12 001.50	59 600.09
<i>RESULTAT 2024</i>	- 47 598.59	59 600.09
<i>RESULTAT 2023</i>		- 178 407.66
<i>RESTES A REALISER</i>		

VOTE : Membres en exercice : 15

- Ayant voté pour : 12
- Ayant voté contre : 0
- S'étant abstenu : 0
- N'ayant pas pris part au vote : 3 (le Maire a quitté la séance)

3- AFFECTATION DE RESULTAT DES 3 BUDGETS

↳ **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL**

Recette de Fonctionnement : COMPTE 002 : 2 729 963.35€

Recette d'Investissement : COMPTE 001 : 1 113 501.62€

Recette d'investissement : COMPTE 1068 : 489 844.38€

↳ **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Recette de Fonctionnement : COMPTE 002 : 28 124.75€

Recette d'Investissement : COMPTE 001 : 267 602.54€

↪ **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET LOTISSEMENT**

Recette de Fonctionnement : COMPTE 002 : 157 802.41€

Dépense d'Investissement : COMPTE 001 : 118 807.57€

4- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2024, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré** : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025 et fixe pour 2025 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	25.90%	25.90%
Taxe foncière propriétés non Bâties (TFNB)	32.56%	32.56%
Taxe d'habitation (TH)	3.93%	3.93%

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces taux d'imposition des taxes locales.

-VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur le Maire présente le budget primitif du budget principal de BROMMAT

BUDGET PRINCIPAL					
DEPENSES			RECETTES		
11	charges générales	783 000.00	002	AFFECTATION RESULTAT	2 729 963.35
12	charges de personnel	520 000.00	013	atténuation de charges	4 500.00
14	atténuation de produits	1 414 992.00	70	produits de services	41 500.00
42	dotations amortissements	91 609.81	73	impôts et taxes	944 981.00
65	Autres charges	131 560.00	731	fiscalité	1 326 157.00
66	intérêt emprunt	- €	74	dotations	754 310.00
	VIREMENT INVESTISSEMENT	3 465 249.54	75	autres produits	605 000.00
	TOTAL DEP FONCT :	6 406 411.35		TOTAL REC FONCT :	6 406 411.35
INVESTISSEMENT					
1641	Emprunt (capital)	0.00	1068	AFFECTATION RESULTAT	489 844.38 €
204	Fond de concours Cinéma	100 000.00	001	AFFECTATION RESULTAT	1 113 501.62
204	virement assainissement	880 000.00	021	VIREMENT	3 465 249.54
	Caution	2 000.00 €	040	amortissements immobilisations	91 609.81 €
	Travaux par opérations	3 356 859.35	10	FCTVA	170 000.00 €
	Restes à réaliser	1 603 346.00	024	Vente des pavillons	600 000.00 €
			165	depot et cautionnement	2 000.00 €
			13	subventions d'investissement	10 000.00 €
	TOTAL DEP INVEST :	5 942 205.35		TOTAL REC INVEST :	5 942 205.35

Il présente ensuite le budget primitif du budget ASSAINISSEMENT de BROMMAT :

BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	charges générales	105 060.00	002	affectation résultat	28 124.75
6811-042	amortissement	29 050.36	777-042	amortissement	20 896.09
66111-66	intérêts emprunt	5 003.00	7741	subvention exploitation Cne	23 500.00
63713	reversement Agence de l'eau	15 555.48	70611-70	redevance assainissement	40 000.00
			7063	contribution des communes	38 500.00
			7581	FCTVA	400.00
			747	subvention département	928.00
			748	subvention adour garonne	2 320.00
TOTAL DEP FONCT :		154 668.84	TOTAL REC FONCT :		154 668.84
DEPENSES			RECETTES		
			10	FCTVA	1 300.00 €
16	emprunt remb en capital	19 274.00 €	001	Affectation résultat	267 602.54 €
040	AMORTISSEMENT	20 896.09 €	1311	subventions BUDGET PRINCIPAL	880 000.00 €
21	IMMO CORPORELLES	20 000.00 €	1318	DEPARTEMENT	
23	TRAVAUX ASSAINISSEMENT	913 382.81 €	1318	ADOUR GARONNE	
20	ETUDES ET INSERTIONS	47 000.00 €	40	amortissements	29 050.36 €
RAR	RESTES A REALISER	157 400.00 €			
TOTAL DEP INVEST :		1 177 952.90	TOTAL REC INVEST :		1 177 952.90

Puis il termine par le budget LOTISSEMENT

BUDGET LOTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
71355-042	VARIATION DE STOCK	118 807.57 €	002	resultat fonctionnement reporté	157 802.41 €
71355-042	Reconstitution stock final	181 191.01 €			
605-011	travaux VRD	62 383.44 €	7015	VENTE DE TERRAINS AMENAGES	23 388.60 €
		- €	71355-04	Variation des encours	181 191.01 €
			7588	arrondi de TVA	5.00 €
65888	arrondi de TVA	5.00 €			
TOTAL DEP FONCT :		362 387.02 €	TOTAL REC FONCT :		362 387.02 €
DEPENSES			RECETTES		
001	résultat investissement reporté	118 807.57 €	3555-040	Terrains aménagés	118 807.57 €
3555-040	Intégration stock final	181 191.01 €	3555-040	Reconstitution stock final	181 191.01 €
TOTAL DEP INVEST :		299 998.58 €	TOTAL REC INVEST :		299 998.58 €

Vote :

En exercice : 15

Présents : 13 Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre 0

Abstention 0

Monsieur le Maire explique que des sujets non prévus à l'ordre du jour de la réunion doivent être évoqués.

6- Point sur le village de vacances et sur l'appel à projet

Madame DUVAL, adjointe, explique qu'une réunion a eu lieu la semaine précédente avec les différents partenaires. Il en résulte que le projet financier de Monsieur et Madame DELMAS ne correspond plus à ce qui était attendu dans l'appel à projet initial.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de mettre un terme à l'engagement en cours avec Monsieur et Madame DELMAS, décision validée à l'unanimité.

Un courrier leur sera adressé pour expliquer les raisons du désengagement.

Mme DUVAL explique que le Conseil Municipal devra réfléchir à la suite à donner pour la gestion de ce village de vacances : le céder ? le vendre ? le scinder ?

7-CONVENTION D'ENTENTE CARLADEZ : BUDGET 2025

Monsieur le Maire présente le budget de la convention d'entente du Carladez 2025 pour la création d'une salle de cinéma.

Le budget prévisionnel s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à 28 600.00€ et en section d'investissement à 984 189.90€.

Il rappelle que la Commune de BROMMAT participe à hauteur 4 060.00€ en fonctionnement et 238 000.00€ en investissement.

8-DEVIS

Devis HERMAL pour la réfection des peintures des 6 tipis au camping ;

Mme PRUNET, adjointe en charge des travaux explique que la peinture des 6 tipis doit être refaite car le bois vieillit mal.

Elle présente le devis de Rémy HERMAL d'un montant de 11 560.46€ttc.

↳ Le devis est validé.

9 - Installation d'un éclairage extérieur à l'Eglise d'Abinhac – demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le devis de l'entreprise SARL BESSON ELECTRICITE (Mur-de-Barrez) pour l'installation d'un éclairage extérieur à l'Eglise d'Abinhac d'un montant de 8 270.00€HT (soit 9924.00€TTC) a déjà été validé.

Il propose de solliciter l'aide du SIEDA selon le plan de financement suivant :

DEPENSES :

Montant des travaux : 8 270.00€HT

RECETTES :

SIEDA : 2 000.00€ (environ)

AUTOFINANCEMENT : 6 270.00€

OUI cet exposé et après en avoir délibéré le **CONSEIL MUNICIPAL** autorise le Maire à solliciter l'aide du SIEDA.

10- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE RUEYRES.

Monsieur le Maire expose le projet de la Commune de mettre à niveau et en conformité le système d'assainissement du village de Rueyres en réalisant des travaux de collecte et de transfert des eaux usées (réseaux) et de leur traitement par la construction d'une station d'épuration.

Les études de projets ont été confiées aux Cabinets Frayssinet Conseils et Assistance (lot réseaux d'assainissement) et à Aveyron Etudes Environnement (lot station d'épuration).

OUI cet exposé et après en avoir délibéré le **CONSEIL MUNICIPAL** décide :

de S'ENGAGER à appliquer la Charte de qualité des réseaux d'assainissement de l'Agence de l'EAU ADOUR GARONNE,

- de S'ENGAGER à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées.
- de SOLLICITER l'aide du Département de l'AVEYRON et de l'Agence de l'EAU ADOUR GARONNE,
- de DONNER mandat au Maire pour engager les opérations de consultations des entreprises après avoir validé les études de projet et pour signer les pièces nécessaires à la passation du marché à la suite de l'opération de consultation,
- de DONNER mandat au Maire pour signer les pièces nécessaires à la passation du marché de services d'essais préalables à la réception, à la suite de l'opération de consultation,

11- QUESTIONS DIVERSES

↳ Monsieur le Maire donne lecture des cartes de remerciement pour les compositions florales offertes lors des naissances et décès.

↳ Mme Nicole DESBLATS :

- Son voisin souhaite récupérer le bois de l'arbre tombé dans le chemin piétonnier qui relie Pleau à Brommat, le Conseil municipal y est favorable. Elle signale qu'un deuxième arbre est prêt à tomber à proximité.
- Le recrutement des emplois saisonniers est-il en cours ? Monsieur le Maire lui répond que oui.

↳ Mr François BOUNIOL :

- La « Rue des Peupliers » du lotissement de Pleau se fissure de plus en plus. La commission voirie se rendra sur place.
- Où en est la demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ? Monsieur le Maire explique que ce dossier a pris du retard au vu des rapports qui doivent être joints. Monsieur BERTIN travaille sur les dossiers des études géotechniques à fournir pour que la demande soit recevable.

- o Les administrés de la «Rue du Petit Bois » à Pleau ne peuvent plus faire demi-tour au bout de la rue => il est décidé que les grilles installées pour les travaux seront déplacées.

Monsieur le Maire rappelle le repas prévu vendredi soir chez Thibault DASSIER

Séance close à 23h00

Le Maire, Didier CAYLA



La secrétaire, Lucie PRUNET

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Lucie Prunet', written in a cursive style.

